



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 26 Juillet 2026 avec le concours de l'association Orn'Ecurie

Sous le patronage du Conseil Général de l'Orne, la Ville d'Exmes

Une compétition automobile régionale dénommée :

44ème COURSE DE COTE REGIONALE D'EXMES

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2026 (coef 2)

Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie 2026

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE 2026

Le présent règlement a été approuvé par la ligue de Normandie sous le numéro **30** en date du **19 Avril 2026** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **346** en date du **19 Avril 2026**

Organisateur technique

Nom : MOULINET Thierry

Adresse : 3 Impasse Bellevue 61160 VILLEDIEU LES BALLEUL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr TATIN Jean Michel	Licence n°6575/1201
Commissaire Sportifs :	Mr DE LA RIVIERE Jacques	Licence n°12643/1318
Commissaires Sportifs :	Mr GIRARD Roger	Licence n° 23809/1305
Directeur de Course :	Mr Philippe LEREDDE	Licence n°8465/1314
Directeur de Course Adjoint :	Mr Francis GROUD	Licence n°8035/1314
Commissaire Techniques Responsable (B) :	Mr William QUERU	Licence n°14922/1314
Commissaire Techniques C :	Mr Vincent BARIBAUD	Licence n° 14922/1314
Commissaire Techniques Stagiaires	Mr Xavier LEFEBVRE	Licence n°179644/1318
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Thierry MOULINET	Licence n°19089/1314
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Virginie LENGLINE	Licence n°192460/1314
Chargé des Commissaires de route	Mr Geoffrey CHAREL	Licence n°326700/1314
Chronométrateur	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034/1314
	Mr Laurent HENNEBOIS	Licence n°205921/0715

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 21 Juillet 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le jeudi 23 Juillet 2026 à 00h00

Vérifications administratives le samedi 25 Juillet 2026 de 16 h à 19 h tente organisation

Vérifications administratives le dimanche 26 Juillet 2026 de 7 h 30 à 9 h 15 tente organisation

Vérifications techniques le samedi 25 Juillet 2026 de 16 h 15 à 19 h 15 parc concurrent

Vérifications techniques le dimanche 26 juillet 2026 h 45 de 7 à 9 h 30 parc concurrent

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche 26 juillet 2026 à 10 h 15

Briefing des commissaires le dimanche 26 juillet 2026 à 7 h30 parc concurrent

Essais non chronométrés le dimanche 26 juillet 2026 à 8h30

Essais chronométrés le dimanche 26 juillet 2026 à 10 h30

Briefing des pilotes écrit avec émargement lors des vérifications administratives

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 26 juillet 2026 à l'issue des essais chronométrés

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 26 juillet 2026 à partir de 13 h 30
- 2^{ème} montée le dimanche 26 juillet 2026 à partir de 15 h 30
- 3^{ème} montée le dimanche 26 juillet 2026 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le dimanche 26 juillet 2026 à partir de 19 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : avant la fin des vérifications techniques (ancienne gendarmerie)

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 25 juillet 2026 de 16 h à 19 h tente organisation

Vérifications administratives le dimanche 26 juillet 2026 de 7 h 30 à 9 h 15 tente organisation

Vérifications techniques le samedi 25 juillet 2026 de 16 h15 à 19 h 15 parc concurrent

Vérifications techniques le dimanche 26 juillet 2026 de 7 h 45 à 9 h 30 parc concurrent

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au

Garage de la dives

route de falaise

61160 TRUN

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 26 juillet 2026 à 9 h 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 26 juillet 2026 à 9h30 (ancienne gendarmerie)

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ART 2 BIS

Règlement disciplinaire

Pourra se voir infliger les sanctions prévues à l'article 22, une personne physique ou morale ayant une des qualités mentionnées à l'article 2, qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nu aux intérêts supérieurs du sport automobile.

4. qui, par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Manon TRIFAULT
19 Rue des 3 couleurs
72380 SAINTE SABINE SUR LONGEVE
Mail : trifaultmanon@gmail.com
Tel : 06 05 17 30 02

Par courrier et par mail Jusqu'au mardi 21 juillet 2026 à minuit caché de la poste faisant foi pour le courrier

Les droits d'engagement sont fixés à 260 €, réduits à 130 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement
Les TPRM seront à prendre en ligne avant la date de clôture des engagements

Les précisions seront sur le site de l'asa du bocage

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 vhc comprise

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

VHC

En course de côte régionale uniquement, les VHC seront intégrés aux groupes et classes modernes sans inscription d'une course de doublure. Ils ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

Les VHC s'élanceront par catégorie (Voiture de Sport, Voiture de Production) à la suite des voitures modernes.

A l'issue de la course deux classement séparés seront établis :

☑ Classement général VHC Voiture de Sport (série A)

☑ Classement général VHC Voiture de Production (série B)

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

4.2.7 ECHAPEMENT

A compter du 1er janvier 2026

Pour toutes les voitures fermées et ouvertes utilisées en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 44ème Course de côte Régionale D'EXMES a le parcours suivant

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D14

Arrivée sur la D14

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1690 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ D14

Parc d'arrivée D14

6.2P. ROUTE DE COURSE

Route de courses D14 sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille D 14

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Exmes stade de football

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 25 juillet 2026

Les remorques devront être garées : sur l'emplacement du concurrent

Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets

Disposé sous chaque voiture de course un bâche étanche avec un extincteur foyer ABC 5kg capacité minimale

6.5P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sous structure au parc des concurrents et non dans les remorques

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrent

Pendant les essais et la course au parc départ : Caravane chronométrage

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : parc concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu parc concurrent de 7 heures à 21 heure.

Téléphone permanence n° 06 19 87 01 43

Centre de secours le plus proche :

Lieu : le MERLERAULT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) écrit avec émargement lors des vérifications administratives

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

Il est strictement interdit de prendre un passager à bord d'un véhicule pour le trajet entre le parc et la ligne de départ,

Ainsi que pour le trajet entre la ligne d'arrivée et le parc.

(Un pilote par voiture). TOUTE INFRACTION A CES DISPOSITIONS POURRA ENTRAINER DES PÉNALITÉS DÉCIDÉES

PAR LES COMMISSAIRES SPORTIF.

ART 1.21 : les concurrents auront obligation d'effectuer toutes les montées prévues sauf cas de force majeur dûment constatée et acceptée par le collège des commissaires sportif sous peine de sanction

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- . Un classement général VHC pour les voitures de sport (série A)
- . Un classement général VHC pour les voiture production (série B)
- . Un classement général pour les voitures de sport (série A)
- . Un classement féminin pour les voitures de sport (série A)
- . Un classement général pour les voitures de production (série B)
- . Un classement féminin pour les voitures de production (série B)
- . Un classement par groupe et par classe (série A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupe

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

Aux trois premiers du scratch série A et série B

Au premier de groupe et de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le dimanche 26 juillet 2026 à 19 heures

Lieu : Tente organisation parc concurrent